

Contact : tél. 0809 100 167 mail : legalesERV@ebraservices.fr

Marchés publics et privés

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

COMMUNE DE GÉRARDMER

Avis d'appel à la concurrence
Avis supplémentaire

COLLECTIVITE LANCANT LA CONSULTATION : Commune de Gérardmer 46 rue Charles de Gaulle 88400 GÉRARDMER
OBJET DE LA CONSULTATION : Réfection de toitures - Année 2021 N° / TITRE DU LOT

Lot n° 01 Ecole des Bas Rupts
 Lot n° 02 Maison des Associations
 Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé, conclu avec une entreprise unique ou un groupement d'entreprises solidaire
 Les variantes ne sont pas autorisées.

MODE DE PASSATION : Marchés passés selon une procédure adaptée par application des articles L.2123-1 et R.2123-4 du Code de la Commande Publique.

INFORMATION Le texte intégral de l'avis d'appel à la concurrence est publié sur le profil d'acheteur <https://www.xmarches.fr/acheteur>, sous la référence 21-008-VI.

L'information contenue dans le présent avis supplémentaire ne vise qu'à communiquer aux candidats potentiels les références des avis comportant la totalité des renseignements publiés afin de leur permettre d'y accéder, conformément à l'article R.2131-12 du CCP.

MODALITES D'OBTENTION DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION : Les documents sont téléchargeables au format ZIP sur le site <https://www.xmarches.fr>

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : Le mardi 04 mai 2021 à 12:00
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : Visite sur site le mercredi 28 avril 2021 à 14h00 - Rendez-vous à l'Hôtel de Ville (accueil) - 46 rue Charles de Gaulle à Gérardmer

DATE D'ENVOI DE L'AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE : Le mercredi 07 avril 2021

251307000

Avis publics

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
D'EPINAL

Avis d'enquête publique

Par arrêté n° 20/2021/ENV du 19 mars 2021, le préfet des Vosges a prescrit l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 32 jours, du 9 avril 2021 à 9h00 heures au 10 mai 2021 à 17 heures, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté d'agglomération d'Epinal concernant l'aménagement d'un parcours d'eaux vives sur le site de la ZAC du port d'Epinal.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier relatif à cette demande, comprenant notamment une étude d'incidence sur l'environnement, du 9 avril 2021 à 9h00 au 10 mai 2021 à 17 heures à la communauté d'agglomération d'Epinal ou à la mairie d'Epinal, aux jours et heures ouvrables de celles-ci ou sur le site internet de la préfecture des Vosges (www.vosges.gouv.fr).

En outre, un accès gratuit à ces éléments sera garanti durant la même période par un poste informatique disponible à la préfecture des Vosges, aux jours et heures ouvrables de celle-ci, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03 29 69 88 73) ou par courriel à l'adresse suivante : pref-environnement@vosges.gouv.fr.

Toute information relative à ce projet pourra être demandée à M. Sébastien HUKÉ, responsable du projet à la communauté d'agglomération d'Epinal, dont l'adresse est : 4 rue Louis Meyer - 88 190 Golbey ou : sebastien.huke@agglo-epinal.fr

Le public pourra consigner directement ses observations et propositions sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet à la communauté d'agglomération d'Epinal ou à la mairie d'Epinal, ou les adresser par correspondance à la communauté d'agglomération, 4, rue Louis Meyer - 88190 GOLBEY, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera alors au registre d'enquête, ou par courriel à l'adresse suivante : pref-enquetes-consultation-publiques@vosges.gouv.fr. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre d'enquête par les soins du commissaire enquêteur.

Les observations et propositions du public qui pourraient être transmises par voie postale ou électronique ou remises au commissaire enquêteur lors de ses permanences seront accessibles sur le site internet de la préfecture.

M. Bernard LALEVEE, retraité, assurant les fonctions de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public et recevra les observations et propositions écrites et orales, lors de ses permanences, où l'ensemble des mesures sanitaires devront être respectées (notamment le port du masque) les :

- vendredi 9 avril 2021 de 14 heures à 17 heures à la communauté d'agglomération d'Epinal ;
- samedi 24 avril 2021 de 9 heures à 12 heures à la mairie d'Epinal ;
- mercredi 5 mai 2021 de 9 heures à 12 heures à la mairie d'Epinal ;
- lundi 10 mai 2021 de 14 heures à 17 heures à la communauté d'agglomération d'Epinal.

Dès leur réception, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Vosges (bureau de l'environnement et site internet) et à la communauté d'agglomération d'Epinal.

Après enquête publique, le préfet des Vosges statuera, par arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la communauté d'agglomération d'Epinal.

249127300

GRANDIDIER

Avis au public

Par arrêté préfectoral n° 90-2021-04-06-00002 du 6 avril 2021, l'agrément pour le ramassage des huiles usagées dans le département du Territoire de Belfort de la société GRANDIDIER dont le siège social est situé 1 route de Moriville - 88330 REHAINCOURT est renouvelé.
 Cet arrêté est consultable en préfecture du Territoire de Belfort - bureau de l'environnement et sur son site internet (<http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr>).

251204300

SYNDICAT MIXTE DU SCOT
DES VOSGES CENTRALES

Avis de prolongement d'enquête publique

Par arrêté n°2021-6, le Président du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales a ordonné la prolongation de l'enquête publique prescrite par l'arrêté 2021-1 du 1er février 2021, afin d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Vosges Centrales, pour sa 2ème révision, arrêté par délibération du Comité Syndical en date du 27 janvier 2020.

La prolongation de l'enquête publique se déroulera du vendredi 2 avril 2021 au vendredi 16 avril 2021 inclus.

Pendant toute la prolongation de l'enquête publique, le dossier d'enquête pourra être consulté dans les lieux suivants aux jours et heures habituels d'ouverture de ces lieux :

- **Le siège du Syndicat Mixte** du SCoT des Vosges Centrales, 9 Rue Colonel Demange, 88190 Golbey, (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h), Tel : 03 29 32 47 96

- **Le siège de la Communauté d'Agglomération d'Epinal** : 4 Rue Louis Meyer, 88190 Golbey (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h), Tel : 03 29 37 54 60 :

- **Le siège de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire** : 32 Rue Général Leclerc, à 88500 Mirecourt (du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 14h à 17h30), tel : 03 29 37 88 01

- **La mairie de Xertigny**, 1 le Château à 88220 Xertigny (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h), Tel : 03 29 30 10 34

Le dossier peut être consulté dans ces lieux sur support papier et sur un poste informatique. Ce dossier d'enquête publique et le projet de SCoT pourront également être consultés sur le site Internet du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales à l'adresse suivante : www.scot-vosges-centrales.fr.

Toute personne peut obtenir à sa demande auprès du Syndicat Mixte et à ses frais le dossier d'Enquête Publique.

Les consultations devront être menées avec les mesures de protection relatives à la santé publique des personnes en période d'urgence sanitaire à savoir :

- Port d'un masque individuel de protection et utilisation de gel hydroalcoolique fourni par le Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales.

- Respect des distanciations physiques et mesures barrières en cas de visiteurs multiples, ports de gants pour la manipulation du dossier d'enquête.

Lieux de permanence pour la prolongation de l'enquête publique : Le Commissaire enquêteur se tiendra également à la disposition du public le **vendredi 16 avril de 15h00 à 17h00** pour recevoir les observations sur le projet de SCoT révisé lors d'une permanence complémentaire au siège de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire au siège de la Communauté de Communes, 32 Rue Général Leclerc, 88500 Mirecourt.

Pendant toute la durée de la prolongation de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions directement sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur aux lieux précités de consultation ou bien les adresser par écrit à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur :

- **Soit par voie postale au siège de l'enquête, à l'adresse suivante : Syndicat du SCoT des Vosges Centrales 9 Rue Colonel Demange, 88190 Golbey,**

- **Soit à l'adresse électronique suivante : enquete.publique@scot-vosges-centrales.fr**

Les observations du public, adressées à Monsieur le Commissaire enquêteur par courrier postal ou électronique, portant sur le projet de SCoT des Vosges Centrales révisé seront tenues à la disposition du public dans les lieux des consultations et mises en ligne sur le site du SCoT.

Le public pourra consulter ce rapport et les conclusions du rapport dans les locaux du Syndicat Mixte 9 Rue Colonel Demange, 88190 Golbey et sur le site Internet www.scot-vosges-centrales.fr pendant une durée de 1 an.

Toute l'information relative au projet de SCoT révisé et ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès du Syndicat Mixte au siège du Syndicat et de l'enquête publique (9 Rue Colonel Demange, 88190 Golbey - 03 29 32 47 96).

251380700

Publicités juridiques

NAZ, DELÉCLUSE ET BIRRAUX

Notaires associés
 88 Rue du Centre B.P. 23 74140 DOUVAINE

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Juliette PARIS, notaire à DOUVAINE, le 6 avril 2021, Monsieur Jean-Marie HENCKY, retraité, et Madame Sylvie Mireille DURAND, son épouse, professeur des écoles, demeurant ensemble à ETUEFFONT (90170), 7 rue du Montanjus, mariés sous le régime de la communauté de biens universelle suivant contrat de mariage reçu par Maître Marie-Andrée SCHITTLY-BOILLIOD, notaire à BELFORT (90000), le 17 septembre 1990, préalablement à leur union célébrée à BELFORT (90000), le 29 septembre 1990, ont changé entièrement leur régime matrimonial en adoptant le régime de la séparation de biens pure et simple tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du Code civil. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Juliette PARIS, notaire à DOUVAINE (74140), 88 rue du Centre.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal Judiciaire.

Pour avis et mention.
 Me Juliette PARIS, Notaire à Douvaine.

251216200

Vie des sociétés

Constitutions de sociétés

AILES DE NUIT

360 Chemin de Rasey 88220 XERTIGNY

Le 26/03/2021, il a été constitué une SARL au capital de 5 000 € dénommée : AILES DE NUIT - sigle : ADN
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Epinal
Siège social : 360 Chemin de Rasey 88220 XERTIGNY
 M Denis DUCHENE, demeurant 360 Chemin de Rasey 88220 XERTIGNY, a été nommé **gérant** pour une durée illimitée
Objet social : création, acquisition, location d'hébergements touristiques insolites, exploitation de terrain de camping, vente de produits du terroir, articles de bimbeloterie, production de films, service de photographie, acquisition, construction d'immeubles.
Transmission des parts sociales : entre associés, conjoints, ascendants ou descendants, ou à des tiers étrangers : consentement de la majorité des associés représentant au moins 3/4 des parts sociales.

Pour avis, la Gérance

250698300

Annonces légales

TRANSMETTEZ VOS FICHIERS

AU FORMAT WORD

legalesERV@ebraservices.fr



TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS PUBLICS

Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web

- Plus de 20.000 appels d'offres en cours
- 100% gratuit
- Alertes par email